Généralités Compétences et responsabilités

Ce document décrit les responsabilités, les tâches et les obligations des partenaires dans le cadre d'un projet de mobilité électrique Eponet. L'objectif de ce document est d'assurer une planification et une mise en œuvre sans erreur et efficaces. Ce n'est que si toutes les parties respectent les accords que le projet pourra être mis en œuvre dans les délais et le budget prévus.

Les partenaires mentionnés dans ce document sont **le donneur d'ordre** (client), **le partenaire d'installation** (électricien, fournisseur de stations de recharge) et **Eponet en tant que CSP** (Cloud Service Provider). Les autres entreprises et services nécessaires ainsi que leurs domaines de responsabilité sont organisés et réglementés en dehors de ce document.

> Important : si le projet de mobilité électrique est mis en œuvre sur un site où une entreprise ICT est responsable du
> réseau, celle-ci doit impérativement être impliquée dès le début de la planification.

Définition des partenaires / responsabilités

Donneur d'ordre :
le donneur d'ordre est le propriétaire ou le gestionnaire de l'installation (propriétaire de l'infrastructure). Il est généralement responsable des données d'adresse, des tarifs de recharge, du numéro de TVA (si nécessaire), des coordonnées bancaires et des adresses des clients, ainsi que de leur mise à jour. Si ce n'est pas le cas, cette tâche doit être confiée à un tiers.

Partenaire d'installation :
le partenaire d'installation planifie, propose, vend et installe les composants (stations de recharge, compteurs d'énergie, gestion de la charge, etc.). Le partenaire d'installation est responsable de la configuration correcte du matériel. En cas de service, il est le premier interlocuteur pour la maintenance et peut remplacer les composants défectueux et rétablir la configuration (assistance de premier niveau).

CSP (Cloud Service Provider) : en tant que
CSP, Eponet est l'outil utilisé pour la gestion et la facturation des données, l'autorisation des processus de recharge et leur facturation. Lorsque la gestion de la charge est assurée par Eponet,

il sert également à réguler la puissance des stations de recharge.

Calendrier

Une planification précoce est indispensable pour l'approvisionnement en matériel et la planification du personnel. Un projet peut être discuté dès la phase de planification et le matériel peut être réservé ou précommandé à l'avance. La situation des fournisseurs n'est plus la même qu'auparavant – nous recommandons de commander le matériel au plus tard 8 à 12 semaines avant la mise en œuvre. Et même plus tôt si possible !

Les informations relatives au projet pour le portail Eponet doivent être rassemblées au plus tard 2 à 4 semaines avant la mise en service. Le donneur d'ordre ou le propriétaire/gestionnaire de l'infrastructure de recharge peut ouvrir et préparer le compte à l'aide des informations relatives au projet. **L'ouverture du compte est la première étape pour que le partenaire d'installation puisse immédiatement connecter les**

stations de recharge lors de l'installation. Commencez à préparer le compte suffisamment tôt (créer un profil de recharge, mettre en place la structure de l'objet, etc.). Vous trouverez toutes ces instructions dans le livre Le portail Eponet. Le wiki Eponet décrit toutes les étapes. Toute saisie de données par Eponet est payante – voir la liste des prix Eponet ou l'offre.

Le partenaire d'installation est responsable de l'installation et de la configuration des composants en temps utile. L'infrastructure nécessite une connexion Internet et un réseau stables. Si le réseau est géré par une société externe, l'intégration de la mobilité électrique doit être discutée et définie avec cette société dès la phase de planification. > Voir Check 03 Réseau

Eponet recommande une mise en service en deux parties.

Étape 1A : stations de recharge, installation, configuration de tous les composants, mise en ligne des stations de recharge, éventuellement connexion au portail Eponet par le partenaire d'installation.

> **Intégration et facturation des stations de recharge :**
> pour être intégrées dans le backend Eponet, les stations de recharge doivent non seulement être compatibles OCPP 1.6j, mais aussi être prises en charge par Eponet. Veuillez vérifier si Eponet prend en charge le modèle que vous souhaitez.

Exigences :
pour une mise en service sur site, toutes les bornes de recharge doivent être « en ligne » (c'est-à-dire disposer d'une connexion Internet) et disposer de la dernière version du logiciel. Idéalement,

elles doivent déjà être connectées au portail Eponet.
Si les bornes de recharge ne sont pas en ligne deux jours ouvrables avant la date de mise en service Eponet, le rendez-vous est annulé et doit être reporté. Si les stations de recharge sur site ne sont pas en ligne, le temps supplémentaire ou le nouveau déplacement éventuel sera facturé séparément en fonction du temps passé. Il en va de même si la mise en service n'est pas possible en raison d'une version logicielle incorrecte.

> Voir Vérification 01 Stations de recharge

Partie 1B : Gestion de la charge par Eponet

Si, en plus de l'intégration et de la facturation, la gestion de la charge Eponet est également utilisée, les points suivants doivent être pris en compte. Toutes les stations de recharge approuvées pour l'intégration ne peuvent pas être utilisées dans la gestion de la charge Eponet. Veuillez vérifier si le modèle que vous souhaitez est également adapté à la gestion de la charge Eponet.

Exigences :
nous recommandons un réseau séparé pour les produits de mobilité électrique, par exemple un VLAN. Tous les produits de mobilité électrique doivent se trouver dans ce
réseau :-
Stations de recharge - Eponet EdgeServer pour la gestion de la charge (DHCP)
- Compteurs d'énergie conformes à l'homologation Eponet (adresse IP fixe obligatoire)
- Toutes les données relatives au réseau doivent être disponibles par écrit.
- Nous recommandons un forfait de données illimité d'au moins 10/5 Mbits.
- Remarque : si vous disposez de plus de 4 stations de recharge et d'un système de gestion de charge Eponet, le forfait de données doit être supérieur à 10/5 Mbits !

Le compteur d'énergie doit être configuré 2 jours ouvrables avant la date de mise en service d'Eponet (rapport de transformation et adresse IP fixe). Si les compteurs d'énergie ne sont pas configurés 2 jours ouvrables avant la date de mise en service d'Eponet, le rendez-vous est annulé et doit être reporté. Si les compteurs d'énergie ne sont pas opérationnels sur place, le temps supplémentaire ou le nouveau déplacement éventuel sera facturé séparément en fonction des frais engagés. Pour une mise en œuvre sérieuse et une assistance ultérieure, il est recommandé d'établir un schéma de principe. Celui-ci sera ensuite enregistré sur le portail Eponet.

>Voir Vérification 02 Gestion de la charge

Partie 2 : Configuration détaillée du portail

(autorisations RFID, configuration de la gestion de la charge si disponible), test sur place (autorisation RFID, recharge publique, gestion de la charge). Ajout de données, de documents et d'images dans le portail.

Conclusion et remise.

Révision #12
Créé 11 avril 2025 11:28:06 par David Brouwer
Mis à jour 28 mai 2025 17:08:55 par David Brouwer